

API Hastignan
4 rue César Franck
33160 Saint-Médard-en-Jalles
Mail : contact@api-hastignan.fr
<http://www.api-hastignan.fr>

Saint-Médard-en-Jalles, le 23 juin 2015,

Mairie de Saint-Médard-en-Jalles
Service de l'Éducation
Place de l'Hôtel-de-Ville
33160 Saint-Médard-en-Jalles

Copies : Madame Corinne Le Moller,
Adjointe à l'École, la vie scolaire et périscolaire,
M. Piqué,
Directeur de l'Éducation,
Site internet de l'association API Hastignan.

Objet : Tarification des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Monsieur le Maire,

La réunion en mairie du 19 mai 2015 et les conseils d'écoles font percevoir un flou sur la mise en place d'une tarification des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). À ce jour, nous n'avons pas été officiellement informés d'une telle mesure et serions d'ailleurs surpris d'une annonce brutale en cette fin d'année scolaire. Nous tenons cependant à faire connaître notre position à ce sujet.

Les TAP sont apparus à la rentrée 2013, dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires. La réforme prévoit que le temps de travail quotidien soit réduit, et qu'une partie du temps restant soit consacrée à d'autres formes d'éveils (culturel, artistique, sportif...), sous la responsabilité des municipalités. Depuis la rentrée 2014, à Saint-Médard-en-Jalles, les TAP correspondent à la tranche horaire de 15h45 à 16h45 les lundis, mardis et jeudis, et ils sont aujourd'hui gratuits pour les familles.

Rendre payants les TAP poserait plusieurs problèmes :

- Cela représenterait une double peine pour les familles, puisqu'elles devraient payer pour une réforme, dont l'application est déjà difficile (en particulier en maternelle) et qui leur a demandé de faire évoluer leur organisation familiale,
- Le contexte économique est particulièrement difficile pour les familles,
- Cela fragilisera un peu plus encore les familles les plus défavorisées qui ne peuvent pas venir chercher leur(s) enfant(s) à 15h45 (les lundis, mardis et jeudis).

Dans ce cadre, il ne nous semble aujourd'hui pas opportun de mettre en place une tarification. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous vous demandons de faire le choix de préserver la gratuité actuelle de ces temps périscolaires.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, et dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Les représentants de parents de l'API Hastignan